

ROUBAIX

Bureaux: 44, rue de la Gare (Tél. 331-17) — Dépôt de vente: 34, rue du Collège

Le dégagement du carrefour des rues de l'Hospice et du Général Sarrail



Le carrefour des rues de l'Hospice et du Général Sarrail. (Ph. Egalité)

Depuis de nombreuses années, il est question de ce dangereux carrefour, situé au centre de notre ville, une « verve » qui fut le témoin obscur de nombreux tamponnements et collisions. Afin de remédier à cet état de choses, d'autant plus que le passage du tramway D vient compliquer sérieusement la situation, au cours de sa réunion le Conseil Municipal a approuvé le rapport suivant présenté par M. Vancoepenolle, conseiller municipal :

« L'Administration a été attirée à maintes reprises sur le danger et la difficulté que constitue pour la circulation l'exiguïté du carrefour formé par les rues de l'Hospice et du Général Sarrail, où la propriété des Etablissements Leclercq-Dupire se termine par un pan coupé de 2 m. 05 de longueur seulement.

« Le service intéressé, en accord avec l'Administration, a entamé depuis longtemps des démarches auprès des établissements Leclercq-Dupire en vue de l'achat de ce carrefour, conformément aux dispositions prévues au plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, et du programme qu'il comporte.

« Ces pourparlers ont enfin abouti et, par lettre en date du 12 décembre 1933, ces propriétaires ont accepté leur acceptation aux conditions suivantes :

« 1) Les Etablissements Leclercq-Dupire s'engagent à céder gratuitement à la Ville le terrain nécessaire pour dégager le carrefour précité d'une superficie de 9 mq 39 demq.

« 2) En vue de permettre cette réalisation, les établissements feront procéder à la démolition des immeubles existant et à la pose d'une clôture en béton au nouvel alignement.

« Cette cession est consentie aux conditions suivantes :

« a) La Ville se chargera du remblaiement des trottoirs et généralement toutes les modifications aux travaux de voirie qui seraient nécessaires par l'exécution de ce dégagement (ces derniers étant dans tous les cas à la charge de la Ville).

« b) La Société Leclercq-Dupire sera exonérée des droits de voirie en ce qui concerne la barrière nécessaire pendant la démolition et la nouvelle clôture à poser ».

LA MODERNISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'achat de deux nouvelles benesses entraînera une dépense de 380.000 francs

Par délibération en date du 7 janvier 1934, approuvée par M. le Préfet le 5 mai suivant, la Municipalité a décidé un emprunt de 1.700.000 fr. pour l'achat de 8 véhicules automobiles destinés à la collecte des ordures ménagères.

En raison de la difficulté du choix des véhicules qui étaient proposés, il a été décidé de n'en acheter que 2 Scania et 3 Sovel électriques réservant l'acquisition des 2 autres après l'essai de benesses livrées.

Les 6 véhicules Scania et Sovel sont actuellement en service et il a été possible de les apprécier. Il convenait donc d'envisager le plus rapidement possible la mise en service de 2 nouveaux véhicules, afin d'assurer la collecte entièrement avec des véhicules automobiles.

A cet effet le service intéressé a demandé sur soumissions cachetées, des propositions de prix aux maisons Sovel et Scania pour la fourniture de 2 véhicules supplémentaires. L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

Scania - Prix demandé : 225.000 fr. par véhicule ; délai de livraison : 5 mois.

Sovel - Prix demandé : 190.000 fr. par véhicule ; délai de livraison : 2 mois pour le 1^{er}, 3 mois pour le second.

Il a également été demandé le prix pour l'établissement de 2 postes supplémentaires de recharge, analogues à ceux qui fonctionnent actuellement ; les propositions suivantes ont été reçues :

La S.H.A.R. : 73.000 fr.

La Verrière Scientifique : 74.500 fr.

Après étude et malgré les prix sensiblement identiques des 2 véhicules celui de marque Sovel paraît plus indiqué pour la collecte.

L'achat de ces camions nécessitera la location de 2 batteries secondaires dans les mêmes conditions que celles déjà en service, et la Compagnie générale d'électricité. Ces batteries donneront lieu au paiement d'une prime annuelle de location, celle-ci sera payée tous ses ans sur les crédits affectés

au fonctionnement des véhicules automobiles.

En conséquence, au cours de sa dernière réunion le Conseil Municipal a :
1) approuvé la désignation de la Société anonyme Sovel (Véhicules électriques industriels), 1, rue l'aitoubé, au quartier de la Chapelle, pour la fourniture de 2 véhicules automobiles Sovel, conformes aux indications ci-dessus pour la somme de (380.000 fr.), ainsi que le marché de gré à gré souscrit par ladite Société ;
2) approuvé également la désignation de la Société d'Hygiène et d'Assainissement de la Région du Nord, 10, rue de la Chapelle, pour la fourniture d'un poste supplémentaire de recharge, comportant 2 redresseurs de courant avec lampe à vapeur de mercure, pour la somme de soixante-trois mille francs (73.000 fr.) ;
3) enfin approuvé l'avenant au contrat du 2 février 1933, passé avec la Société anonyme « La Compagnie générale d'électricité », 54, rue de la Boétie à Paris (8^e) représentée par M. Guepka, 18, rue de la Baume à Paris, pour la fourniture en location, pendant une durée de 10 ans de 2 batteries supplémentaires de traction de 44 éléments chacune, d'une capacité nominale de 561 A.H. moyennant le paiement d'une prime annuelle et réversible de 17.000 francs par batterie, soit 34.000 francs pour les 2 batteries ».

Et voici les quantités d'essence et d'huile nécessaires à la traction des véhicules des divers Services municipaux :

Essence. — L'adjudication pour la fourniture d'essence-tourisme et de carburant poids lourd, nécessaires au fonctionnement des véhicules automobiles de la voirie communale étant arrivée à expiration, il y a lieu de procéder au renouvellement de cette adjudication pour l'année 1934.

Dans ce but, le service intéressé a établi le cahier des charges d'adjudication qui a été approuvé par l'Assemblée Communale.

Les quantités d'essence à prévoir pour les besoins du service peuvent être évaluées approximativement comme suit :

40.000 litres essence-tourisme, et 40.000 litres carburant poids lourd ou carburant poids lourd benzole.

L'adjudication aura lieu moyennant une majoration sur les prix de base déterminés par le C.L.P. (essence-tourisme), fixés par la Commission par-

(faire des produits blancs, de la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole et contrôlés par l'Institut national des combustibles liquides (Commission Walde), augmentés des droits de douane et taxes fusionnées perçues sur un hectolitre, et des charges du Comptoir d'essences synthétiques :

a) pour l'essence-tourisme.

b) pour le carburant poids lourd ou le carburant poids lourd benzole.

Toutefois, le carburant poids lourd bénéficiera de la différence en moins accordée sur ce dernier.

Les prix de base ainsi obtenus subiront les fluctuations des cours en hausse ou en baisse enregistrées par le C.L.P. augmentés des droits et taxes fusionnées perçues par l'Etat, ainsi que des charges du Comptoir d'essences synthétiques.

Le montant de la dépense globale est évaluée approximativement à la somme de deux cent quinze mille francs (215.000 fr.).

Huiles et graisses. — Le Conseil a également approuvé le cahier des charges pour l'adjudication en vue de la fourniture, en 1934, des huiles et graisses.

Les quantités et qualités des huiles à prévoir pour l'entretien et le fonctionnement des véhicules automobiles et appareils mécaniques des Services municipaux, sont mentionnées au présent cahier des charges. Comme elle ne possède pas de caractéristiques spéciales à chacune d'elles.

L'adjudication aura lieu sous la forme restreinte au concours et sur offres présentées par les soumissionnaires.

La dépense s'élèvera à la somme de 15.000 francs.

LA PETIT LOUVRE
14, Grande Rue, 16 - ROUBAIX
« Nombreuses Occasions »

PRÈS D'UN MILLION DE FRANCS DE MAZOUT & DE CARBURANTS SERONT NÉCESSAIRES A LA VILLE EN 1934

On sait que divers bâtiments communaux, notamment l'établissement de bains de la rue des Champs, sont dotés d'un système de chauffage au mazout.

Or, l'adjudication pour la fourniture de carburant en 1934 étant arrivée à expiration, il y a lieu de procéder au renouvellement de cette fourniture pour l'année 1934.

Les quantités à prévoir pour le fonctionnement des chauffages centraux utilisant ce combustible pendant l'année 1934, s'élevaient approximativement à 125 tonnes, se décomposant comme suit :

Fuel-oil léger 585 tonnes
Fuel-oil lourd 540 tonnes

Dans ce but, le service intéressé a rédigé le cahier des charges d'adjudication, qui a été approuvé par le Conseil Municipal.

Les prix de base seront fixés suivant les cours communiques au jour et à la mesure de leur publication, par la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole (produits noirs), 11, rue du Docteur Lenoir, à Paris (prix des fuel-oils constatés dans les ports français, dont les hausses sont homologuées par le Comité national de surveillance des prix).

Les cours, pratiqués dans les ports maritimes pour livraison en camion-citerne (fuel-oil léger) et en wagon-citerne pour les fuel lourds parafinés, seront passibles de la majoration demandée par les soumissionnaires, pour tenir compte des frais généraux et tous frais divers inhérents à la fourniture de ces combustibles dans les tanks-citernes des établissements communaux.

Cette majoration ne devra pas être supérieure à la majoration maximum fixée par la Commission d'adjudication.

A titre d'indication, les cours officiels communiqués par l'organisme susvisé étaient au 15 novembre 1933 :

Fuel-oil camion-citerne 666 fr. la tonne
Fuel-oil lourd parafinés :
wagon-citerne, la tonne 479 fr.

La dépense globale est évaluée approximativement à la somme de 725.000 francs.

LES P.R.C. Super 5 lampes
Une Municipalité, les Postes POINT BLEU
G. VAN OVERBERG, 78, rue de France, 78 ROUBAIX, Tél. 339 58 4042

A LA MUSE DE NADAUD

M. Barrene, président, inaugura la première séance de l'année par quelques mots aimables et une attendrissante « souvenance ».

Mytils détailla un humoristique « punch des musards » et M. Kahn, en une chaleureuse allocution, adressa à tous ses soumissionnaires et félicitations.

M. Stany se révéla talentueux musicien, son « tango » qu'exécuta Mlle Lesaffre, fut très applaudi.

Mlle Lesaffre présenta ensuite « La belle nuit nébuleuse » de M. Léopold Kahn ; un beau poème « Fêtes blanches », de Roger Reigner ; « Pour un mariage », de M. Saubertier, et « Tirolets de Nouvel An », délicats souhaits de Mario Marcel.

Mlle Vanhollbeke dit finement les vers de M. Sacheret intitulés « Il pleut et présente les excellents souhaits de nouvel an de M. L. Marchand.

ROUBAIX, LA VILLE AUX INNOMBRABLES COURÉES

PRÈS D'UN TIERS DES MAISONS SONT BATIES DANS DES COURS



Un coin du Fort Frézeux, la plus importante courée de ROUBAIX. — A droite, la rue de la Chapelle, et à gauche, une rangée de petites maisons, c'est le type classique de la courée. (Ph. Egalité)

On a épuisé, en parlant de Roubaix, toute une série de clichés, on l'a appelé la cité championnion en raison de son développement soudain et prodigieux, la capitale de la laine, titre enviable et envié, la ville aux mille chemins, et d'autres encore. Ce qui pourtant semble caractériser tout particulièrement notre ville industrielle c'est l'abondance de ses cours, ces longues avenues qui jalonnent la ville aux mille chemins.

Leur importance dans la ville est considérable en effet si au dernier recensement on comptait 33.988 maisons les 1.132 cours courées et impasses formaient un ensemble de 10.333 habitations, soit près d'un tiers !

Ces courées sont d'ailleurs d'importance très variable, le Fort Frézeux vient en tête du classement avec ses 190 mètres, presque une petite commune indépendante. Le Fort Lion ne vient qu'au 10^{ème} rang avec ses 89 mètres suivi de près par le Fort Desprez avec 70, qui talonne à quelques longueurs l'impasse Balzac qui en compte 67. Ces chiffres vont en s'amenuisant peu à peu, et nous arrivons à la courée la plus courte de Roubaix, un nombre assez important de cours ne comptant qu'une maison !

Parmi les rues à courées, c'est la rue Ansoeuf, la rue des Longues-Haies qui bat les records.

Toutes ces cours ou impasses portent des noms qui, bien souvent, sont tout simplement ceux des propriétaires ou des bâtisseurs et ceci n'est pas pour simplifier les recherches, car les homonymes sont nombreux ; on ne compte pas moins de 1.132 cours courées et impasses formant un ensemble de 10.333 habitations, soit près d'un tiers !

Peu de noms pittoresques : Cour de la Balance, Cour du Cochon Rouge, Cour des Douze ballots, du Ballon d'or, des Sept Ponts, du Vieux Beau Chêne, de la Toque d'or et, n'oublions pas non plus celle qui s'enorgueillit du nom de Cambronne.

Un couloir d'entrée étroit et sombre en est souvent l'accès et soudain, inattendu il déploie la courée avec sa pompe commune, ses tonneaux à eau de pluie rangés au long des murs, ses colères à charbon, ses cabanes bricolées avec ingéniosité.

COMMUNICATION URGENTE

Les Editeurs des Annuaire RAVET-ANCEAU, Répertoires des Adresses du Nord de la France, prient les personnes devant changer d'adresse prochainement, de leur envoyer, par le plus prochain courrier, l'adresse de leur nouveau domicile écrite ou téléphonique ; Services du recensement des Annuaire RAVET-ANCEAU, 52, rue Esquermoise, à Lille. Tél. : Lille N° 548.21 et 548.22

PHILIPS ONDIA

Agence Station Service Officielle
F. UZEL, 86, r. de la Gare, Roubaix, 1075

A TRAVERS LA VILLE QUI A PRIS LA FOURRURE ?

M. Uric, commissaire de police du 4^e arrondissement, a enregistré la plainte de Mme Vandeviere, née Germaine Tackens, 50 ans, cabaretière, 95, rue de la Chapelle, à Roubaix, qui a été mordue à la cheville gauche d'une valeur de 200 fr. à été volée dans son débit.

UN CHIEN HARGNEUX

En regagnant son habitation, vers 22 h. Mme Julia Béraud, 53 ans, demeurant 83, rue Archimède, cité Lefebvre, 13, a été mordue à la cheville gauche par un chien rôdant sur la voie publique.

PLAINTE A ETÉ DÉPOSÉE ET M. DARLEY, COMMISSAIRE DE POLICE, A ENVOYÉ UN PROCÈS-VERBAL À LA GENDARMERIE DE ROUBAIX, QUI A DÉFERÉ AU PARQUET DE LILLE.

A QUI LA BÉGANE ?

Une bicyclette sans plaque d'identité, portant la marque « Baert », route libre, deux freins et dotée d'un éclairage électrique, a été trouvée abandonnée, à 20 h., dans la rue de la Barbe d'Or, par le jeune Roger Verbeke, 16 ans, domicilié rue et impasse de la Barbe d'Or. 4. La bicyclette a été déposée au poste central de police.

LE CONTROLE DES ÉTRANGERS

Une jeune femme d'origine anglaise, Marie Côté, 24 ans, sans profession définie, demeurant 71 bis, rue du Fresnoy, avait fait l'objet de l'arrêté de non-entrée en France, par M. le Préfet du Nord. Un certain délai lui avait été accordé pour quitter le territoire français et c'est en septembre dernier que sonne la date limite. Comme elle ne veut pas s'incliner devant cette mesure d'expulsion, l'étrangère fut mise en état d'arrestation hier, par la gendarmerie de Roubaix, qui la déféra au Parquet de Lille.

LE BON LAIT LACTELLA

Sécurité — ÉCONOMIE — Qualité.

A l'Association Symphonique du Conservatoire

Les fidèles auditeurs qui ont suivi la saison dernière les concerts de l'Association, ont pu constater la vitalité, l'ardeur, la conscience artistique de notre superbe orchestre symphonique, que dirige en maître M. Francis Bousquet. Ils ont également applaudi des artistes de brillante renommée, tels que Marcel Darieux, violon solo de l'Orchestre Colonne ; M. Paul Bélandier, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris ; Marcelle Blaquart, harpiste solo des Concerts Colonne ; la cantatrice Mme Blanc-Andria ; les compositeurs de la région, MM. Lucien Nivard et Edmond Gaujac, directeurs des Conservatoires de Tourcoing et de Lille et surtout la création à Roubaix de l'« Opéra Benjamin », l'opéra-comique de M. Francis Bousquet, dont nous nous rappelons la magnifique succès.

L'année 1934, qui sera la douzième de l'Association, annonce des plus intéressantes et émouvantes musicales.

Nous pouvons dès à présent annoncer les dates des trois premiers concerts qui

COMMUNICATION URGENTE

Les Editeurs des Annuaire RAVET-ANCEAU, Répertoires des Adresses du Nord de la France, prient les personnes devant changer d'adresse prochainement, de leur envoyer, par le plus prochain courrier, l'adresse de leur nouveau domicile écrite ou téléphonique ; Services du recensement des Annuaire RAVET-ANCEAU, 52, rue Esquermoise, à Lille. Tél. : Lille N° 548.21 et 548.22

PHILIPS ONDIA

Agence Station Service Officielle
F. UZEL, 86, r. de la Gare, Roubaix, 1075

A TRAVERS LA VILLE QUI A PRIS LA FOURRURE ?

M. Uric, commissaire de police du 4^e arrondissement, a enregistré la plainte de Mme Vandeviere, née Germaine Tackens, 50 ans, cabaretière, 95, rue de la Chapelle, à Roubaix, qui a été mordue à la cheville gauche d'une valeur de 200 fr. à été volée dans son débit.

UN CHIEN HARGNEUX

En regagnant son habitation, vers 22 h. Mme Julia Béraud, 53 ans, demeurant 83, rue Archimède, cité Lefebvre, 13, a été mordue à la cheville gauche par un chien rôdant sur la voie publique.

PLAINTE A ETÉ DÉPOSÉE ET M. DARLEY, COMMISSAIRE DE POLICE, A ENVOYÉ UN PROCÈS-VERBAL À LA GENDARMERIE DE ROUBAIX, QUI A DÉFERÉ AU PARQUET DE LILLE.

A QUI LA BÉGANE ?

Une bicyclette sans plaque d'identité, portant la marque « Baert », route libre, deux freins et dotée d'un éclairage électrique, a été trouvée abandonnée, à 20 h., dans la rue de la Barbe d'Or, par le jeune Roger Verbeke, 16 ans, domicilié rue et impasse de la Barbe d'Or. 4. La bicyclette a été déposée au poste central de police.

LE CONTROLE DES ÉTRANGERS

Une jeune femme d'origine anglaise, Marie Côté, 24 ans, sans profession définie, demeurant 71 bis, rue du Fresnoy, avait fait l'objet de l'arrêté de non-entrée en France, par M. le Préfet du Nord. Un certain délai lui avait été accordé pour quitter le territoire français et c'est en septembre dernier que sonne la date limite. Comme elle ne veut pas s'incliner devant cette mesure d'expulsion, l'étrangère fut mise en état d'arrestation hier, par la gendarmerie de Roubaix, qui la déféra au Parquet de Lille.

LE BON LAIT LACTELLA

Sécurité — ÉCONOMIE — Qualité.

A l'Association Symphonique du Conservatoire

Les fidèles auditeurs qui ont suivi la saison dernière les concerts de l'Association, ont pu constater la vitalité, l'ardeur, la conscience artistique de notre superbe orchestre symphonique, que dirige en maître M. Francis Bousquet. Ils ont également applaudi des artistes de brillante renommée, tels que Marcel Darieux, violon solo de l'Orchestre Colonne ; M. Paul Bélandier, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris ; Marcelle Blaquart, harpiste solo des Concerts Colonne ; la cantatrice Mme Blanc-Andria ; les compositeurs de la région, MM. Lucien Nivard et Edmond Gaujac, directeurs des Conservatoires de Tourcoing et de Lille et surtout la création à Roubaix de l'« Opéra Benjamin », l'opéra-comique de M. Francis Bousquet, dont nous nous rappelons la magnifique succès.

L'année 1934, qui sera la douzième de l'Association, annonce des plus intéressantes et émouvantes musicales.

Nous pouvons dès à présent annoncer les dates des trois premiers concerts qui

HEUREUX DE L'AVOIR...

Notre Almanach pour 1939



EN VENTE PARTOUT
3 frs
Par poste : 3 fr. 75

les promesses faites par M. Huisman au cours d'un de ses voyages à Roubaix, ainsi qu'à la Municipalité qui, en la circonstance, a secondé les démarches de M. Chaley, en vue de l'attribution de cette œuvre au Musée de notre ville.

La Ste-Cécile à l'Harmonie du Pile

Samedi eut lieu, au siège de la Société, le banquet annuel de Sainte-Cécile. En l'absence du président, M. Faillie, vice-président, présida cette soirée. Etant présents : MM. Wattriez, président d'honneur ; Claebots, président d'honneur des fêtes du Pile. Cette soirée se déroula dans une atmosphère de franche gaieté.

Le dîner terminé, quelques discours furent prononcés par MM. Claebots, Wattriez, Faillie, Rotasart Arthur, chef et sous-chef de la Société. Tous se montrèrent enchantés de la bonne marche de l'Harmonie, n'ayant qu'un an d'existence, et remercièrent les musiciens pour leur audition donnée le 25 décembre en l'église Saint-Rédempteur. Après avoir promis de faire mieux en 1939, les membres organisèrent un tour de chant qui se termina tard dans la nuit.

Cette joyeuse soirée a resserré les liens d'amitié existant entre les membres de la Société.

BISCOTTES JULIANA

Fabrication GEBLOT ET VOREUX d'après procédé hollandais se recommande spécialement pour le petit déjeuner et le thé. 136

ÉRIC DE BISSCHOP à la Société de Géographie

Après avoir approuvé l'annonce de sa publication l'extraordinaire voyage d'un navigateur français, originaire d'une famille turquomaine, Eric de Bisschop, Parti de Changhaï sur une jonque chinoise, avec un seul matelot, il sillonna le Pacifique pendant six ans et après les aventures les plus variées, finit par mener sa jonque jusque à la Côte de France où il fut accueilli par nos marins. L'Administration lui a donné satisfaction en partie et un marché de gré à gré a été passé avec cette firme le 4 janvier 1934, afin de permettre le réajustement des primes d'abonnement de l'année 1937. Ce marché a été adopté le 7 janvier 1934 et approuvé par M. le Préfet du Nord le 12 février 1934.

Toutefois, l'Horlogerie électrique industrielle n'avait accepté ces conditions qu'à titre de transaction et elle demande à nouveau la révision de ces tarifs d'abonnement. L'Administration lui a donné satisfaction en partie et un marché de gré à gré a été passé avec cette firme le 4 janvier 1934, afin de permettre le réajustement des primes d'abonnement de l'année 1937. Ce marché a été adopté le 7 janvier 1934 et approuvé par M. le Préfet du Nord le 12 février 1934.

SECTION D'AVIATION POPULAIRE DE ROUBAIX-TOURCOING

Les élèves du cours de mécanique de la S.A.P. sont informés que les cours continueront tous les mercredis de 19 heures à 21 heures à l'Institut Turgo, salle d'Aviation.

La réunion mensuelle des élèves aura lieu le dimanche 15 janvier, à 11 h., salle de cours, au terrain.

POUR LA DÉFENSE DE NOS COLONIES

Le Comité roubaixien des Jeunes de l'Empire français a nous prie d'insérer ce qui suit :

Défenses nos colonies, nous dit une Parisienne. « La France reconnaissante a rendu à Lyautey l'Africain l'hommage qui lui est dû. Mais qu'attend-on pour garder l'œuvre gigantesque réalisée par ce bâtisseur d'empire ? »

C'est dans ce but que s'est formée la Jeunesse de l'Empire français, mouvement de jeunes français, rejetant toute politique de ses idées, mouvement en faveur de la connaissance de l'Empire français, mouvement désireux de créer dans les colonies un idéal colonial, à J. E. F. demandés à chaque Français son concours.

Les jeunes que la question intéresse peuvent s'adresser à M. Carlos Hennebo fils, rue de l'Épée, 110 ».

UN BAL DE BIENFAISANCE

Ce samedi 14, Café de la Betterave, 175, rue de Lannoy, à 20 h., grand bal de bienfaisance au profit des vieillards des Hospices de Roubaix. L'orchestre réputé Rey Giza Jaz prétera son concours. Entrée sera de deux francs. Des cartes sont en vente au siège.

PHARMACIENS ET DENTISTE DE GARDE

Pharmaciens de service. — Du samedi soir au lundi à 13 h. : MM. NOLAN, rue de Tourcoing, 92, et Lecoq, boulevard de Lyon, 91.

Dentiste de nuit au cours de la semaine : M. Lecoq, boulevard de Lyon, 91.

Dentiste de garde. — Dimanche : Mlle Odette Joseph, 21, Grande-Rue.

DON AU PROFIT DES VIEILLARDS

L'Administration des Hospices de Roubaix remercie bien vivement le comité d'organisation de l'exposition d'objets qui s'est tenue les 24, 25 et 26 décembre dernier, chez M. Vanterste, 131, rue Jules Guesde, à Roubaix, et qui a permis de recueillir une somme de mille francs, qui vient d'être versée à l'intention des vieillards.

Ce résultat fait honneur sur organisation de cette belle manifestation et mérite d'être signalé.

La réalisation du Centre Régional à Roubaix



LE PAVILLON DE LA MEURTHE-MOSELLE EN COURS DE CONSTRUCTION. (Ph. Egalité)

Les travaux sont activement poussés sur les chantiers au Centre Régional de l'Exposition du Progrès Social. Ces deux derniers semaines, les cérémonies de pose de premières pierres furent, entourées par la mauvaise temps. Espérons que le dicton « jamais 2 ans 3 » ne se réalisera pas et qu'aujourd'hui samedi, les cérémonies prévues se dérouleront nor-

malment suivant le programme établi et que nous rappellerons ci-dessous :
A 11 h. 30 : rendez-vous à la Salle de la Gare Baudry à Roubaix.
Visite des chantiers et pose de la première pierre du Pavillon départemental et de la porte monumentale.
A 2 h. 30 : réception à l'Hôtel de Ville par M. Lebas, député-maire, et par les membres du Conseil municipal.

Présentation de la maquette du Centre Régional par M. Agache, urbaniste en chef de l'Exposition de Roubaix.
Description des pavillons et dispositions prises en vue de leur aménagement, par MM. les Architectes et par le Délégué général à la Propagande.
A 4 h. 30 : réception aux délégations dans la salle d'honneur de la Mairie de Roubaix.